

VMWARE END USER LICENSE AGREEMENT

VEUILLEZ NOTER QUE LES DISPOSITIONS DU PRESENT END USER LICENSE AGREEMENT (“ EULA ”) REGIRONT VOTRE UTILISATION DU PROGICIEL ET CE, NONOBTANT TOUTES DISPOSITIONS QUI POURRAIENT FIGURER LORS DE L’INSTALLATION DU PROGICIEL.

IMPORTANT – A LIRE AVEC ATTENTION. EN TELECHARGEANT, INSTALLANT, OU UTILISANT LE PROGICIEL, VOUS (LA PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE) VOUS ENGAGEZ A ACCEPTER LES DISPOSITIONS DU PRESENT **END USER LICENSE AGREEMENT (“ EULA ”)**. SI VOUS N’ACCEPTÉZ PAS LES DISPOSITIONS DU PRESENT EULA, VOUS NE DEVEZ PAS TELECHARGER, INSTALLER OU UTILISER LE PROGICIEL, ET VOUS DEVEZ SUPPRIMER OU RETOURNER LE PROGICIEL NON UTILISÉ AU VENDEUR AUPRES DUQUEL VOUS L’AVEZ ACQUIS ET CE, DANS UN DELAI DE TRENTE (30) JOURS, ET DEVEZ DEMANDER LE REMBOURSEMENT DE LA REDEVANCE, LE CAS ECHEANT, QUE VOUS AVEZ PAYEE POUR LEDIT PROGICIEL.

LICENCE D’EVALUATION. Si Vous obtenez une licence du Progiciel aux fins d’évaluation, Votre utilisation du Progiciel n’est autorisée que dans un environnement de non-production et pour la période limitée par la Clé de Licence. Nonobstant toute autre disposition du présent EULA, une Licence d’Evaluation du Progiciel est fournie “ en l’état “ (“ AS IS ”) sans indemnisation, support ou garantie, expresse ou implicite.

1. DEFINITIONS.

1.1 “ Affiliée ” désigne, relativement à une personne donnée, toute entité qui, directement ou indirectement, contrôle ou est contrôlé par, ou est sous le contrôle commun de, ladite personne donnée, où est contrôlé par une personne qui contrôle cette personne donnée. On entend par “ contrôle ” la détention d’une participation, d’un droit de vote ou d’un intérêt similaire représentant cinquante pour cent (50 %) ou plus de la totalité des intérêts existants de la partie concernée.

1.2 “ Documentation ” désigne la documentation qui Vous est généralement fournie par VMware avec le Progiciel, telle que mise à jour par VMware à tout moment et qui peut comprendre les manuels utilisateurs, les instructions d’utilisation, les guides d’installation, les notes de publication et les fichiers d’aide en ligne relatifs à l’utilisation du Progiciel.

1.3 “ Système d’Exploitation Hôte ” désigne des instances de systèmes d’exploitation tiers concédés sous licence, que Vous installez sur une Machine Virtuelle et exécutez en utilisant le Progiciel.

1.4 “ Droits de Propriété Intellectuelle ” désigne tous les droits de propriété intellectuelle au niveau mondial, notamment les copyrights et les droits d’auteur, marques commerciales, secrets commerciaux, savoir-faire, inventions, brevets, demandes de brevets, droits moraux et tous autres droits de propriété intellectuelle, qu’ils soient enregistrés ou non.

1.5 “ Licence ” désigne une licence concédée conformément aux dispositions de l’Article 2.1 (Concession de Licence).

1.6 “ Clé de Licence ” désigne un numéro de série qui Vous permet d’activer et d’utiliser le Progiciel.

1.7 “ Durée de la Licence ” désigne la durée d’une Licence telle que spécifiée dans la Commande.

1.8 “ Type de Licence ” désigne le type de Licence applicable au Progiciel, tel que décrit plus amplement dans la Commande.

1.9 “ Progiciels Libres ” ou **“ Open Source Software ”** ou **“ OSS ”** désigne des composants de progiciel qui sont intégrés dans le Progiciel et fournis sous des dispositions de licences distinctes, lesquelles sont consultables soit dans le dossier “ open source ” open_source_licenses.txt file (ou tout fichier similaire) fourni dans le Progiciel ou sur le site www.vmware.com/download/open_source.html.

1.10 “ Commande ” désigne un bon de commande, une commande de licence entreprise, ou autre document de commande que Vous avez émis à l’attention de VMware ou à l’attention d’un revendeur agréé de VMware, qui incorpore le présent EULA et qui est accepté par VMware tel qu’indiqué à l’Article 4 (Commande).

1.11 “ Guide Produits ” désigne la version actuelle du VMware Product Guide au moment de Votre Commande, et dont une copie est disponible sur www.vmware.com/download/eula.

1.12 “ Conditions de Services de Support ” désigne les politiques de Support de VMware en vigueur, dont une copie est disponible sur www.vmware.com/support/policies.

1.13 “ Progiciel ” désigne les Outils VMware et les programmes d’ordinateur VMware listés sur la liste de prix commercial et sur lesquels Vous acquérez une licence au titre d’une Commande, ainsi que tout code informatique relatif auxdits éléments, qui Vous est fourni conformément à un contrat de support et souscription (“ support and subscription contract ”) et qui ne fait pas l’objet d’un contrat de licence séparé.

1.14 “ Territoire ” désigne le ou les pays dans lesquels Vous avez été facturé ; néanmoins si Vous avez été facturé dans un Etat appartenant à l’Espace Economique Européen, Vous pourrez déployer le Progiciel correspondant partout dans l’Espace économique européen.

1.15 “ Agent Tiers ” désigne un tiers Vous fournissant des services informatiques en vertu d’un contrat écrit que Vous avez conclu.

1.16 “ Machine Virtuelle ” désigne un conteneur de Progiciels qui peut lancer son propre système d’exploitation et exécute des applications comme une machine physique.

1.17 “ VMware ” désigne VMware Inc., une société du Delaware, si Vous achetez des Licences ou des services destinés à être utilisés aux Etats-Unis, et VMware International Unlimited Company, une société de droit irlandais, pour tous autres achats.

1.18 “ Outils VMware” (“ VMware Tools ”) désigne la suite d'utilitaires et de pilotes, concédée sous licence par VMware sous le nom “ Outils VMware” (“ VMware Tools ”), pouvant être installée dans un Système d'exploitation hôte pour en améliorer la performance et la fonctionnalité dudit Système d'Exploitation Hôte lorsqu'il est exécuté dans une Machine Virtuelle.

2. CONCESSION DE LICENCE

2.1. Licence Générale. VMware Vous concède une licence non-exclusive et non-cessible (sauf autrement précisé à l'Article 12.1 (Transferts ; Cessions) d'utilisation du Progiciel et de la Documentation pendant la durée de la licence et dans le Territoire, uniquement pour Vos opérations internes, et sous réserve des dispositions du Guide Produits. Sauf autrement indiqué dans une Commande, les licences qui Vous sont concédées seront pour la durée légale de protection des droits d'auteur, pour utilisation en code objet uniquement, et commenceront soit à la livraison du média physique soit à la date à laquelle Vous êtes informé de la mise à disposition pour téléchargement électronique.

2.2 Agent Tiers. Dans le cadre de la licence qui Vous est concédée dans l'Article 2.1 (Licence Générale) ci-dessus, Vous pouvez autoriser Vos Agents Tiers à accéder, utiliser et/ou exploiter le Progiciel pour Votre compte aux seules fins de Vous fournir des services, à condition que Vous soyez totalement responsable du respect par Vos Agents Tiers des dispositions du présent EULA, et que toute violation du présent EULA par un Agent Tiers soit considérée comme une violation par Vous-même.

2.3 Copies Autorisées. Vous pouvez copier le Progiciel et la Documentation si nécessaire pour installer et lancer le nombre de copies licenciées, ou autrement uniquement à des fins d'archivage.

2.4 Benchmarking. Vous pouvez utiliser le Progiciel pour réaliser des tests de performance et des études de benchmarking internes. Vous ne pourrez publier ou distribuer les résultats de ces études à des tiers que selon les modalités suivantes : (a) s'agissant des produits VMware Workstation ou Fusion, uniquement si Vous fournissez une copie de cette étude à benchmark@vmware.com avant sa distribution ; (b) s'agissant de tout autre Progiciel, uniquement si VMware a analysé et approuvé la méthodologie, les hypothèses et les autres paramètres de l'étude (veuillez contacter VMware à l'adresse benchmark@vmware.com pour demander cette analyse et approbation) avant de procéder à cette publication ou distribution.

2.5 Outils VMware. Vous pouvez distribuer les Outils VMware à des tiers uniquement lorsque ceux-ci sont installés sur un Système d'Exploitation Hôte à l'intérieur d'une Machine Virtuelle. Vous serez responsable du respect par ces tiers des dispositions du présent EULA.

2.6 Progiciels ou Logiciels Libres (ou “ Open Source Software ” ou “ OSS ”). Nonobstant toute stipulation contraire dans le présent EULA, les Progiciels Libres Vous sont concédés sous licence dans le cadre des conditions de licence applicables desdits Progiciels Libres, que l'on peut trouver dans le fichier `open_source_licenses.txt`, la Documentation ou, le cas échéant, dans les fichiers sources correspondants du Progiciel disponibles à l'adresse www.vmware.com/download/open_source.html. Les termes des licences Progiciels Libres sont conformes à la Licence concédée à l'Article 2 (Concession de Licence) et peuvent contenir des droits supplémentaires en Votre faveur. Les termes des licences Progiciels Libres prévaudront sur le présent EULA dans la mesure où celui-ci Vous impose plus de restrictions que les termes des licences Progiciels Libres applicables. Dans la mesure où la licence pour un Progiciel Libre nécessite que VMware mette à Votre disposition le code source

correspondant et/ou les modifications (les “ **Fichiers Sources** ”), Vous pourrez obtenir une copie de ces Sources sur le site de VMware www.vmware.com/download/open_source.html ou en faisant parvenir une demande par écrit avec Votre nom et adresse à : VMware, Inc., 3401 Hillview Avenue, Palo Alto, CA 94304, United States of America. Toutes demandes doivent clairement spécifier : Open Source Files Request, Attention : General Counsel. Cette possibilité d’obtenir copie des Fichiers Sources est valable pendant trois ans à compter de la date à laquelle Vous faites l’acquisition du Progiciel.

3. RESTRICTIONS ; PROPRIETE

3.1 Restrictions de la Licence. Sauf consentement préalable écrit de VMware, Vous ne devez pas et ne devrez autoriser aucun tiers à, (a) utiliser le Progiciel en tant que fournisseur de services, service bureau, ou autre qualité similaire pour le compte de tiers, étant entendu que Vous êtes néanmoins autorisé à utiliser le Progiciel afin de fournir des services hébergés à Vos Affiliées ; (b) divulguer à un tiers tout résultat de tests de benchmarking ou d’analyses comparatives du Progiciel VMware effectués par Vous-même ou pour Votre compte, hormis dans les cas prévus à l’Article 2.4 (Benchmarking) ; (c) mettre le Progiciel à disposition, sous toute forme que ce soit, à quiconque, autre que pour Vos propres employés ou contractants raisonnablement acceptables par VMware, et demander l’accès au Progiciel pour Votre compte hors des cas prévus à l’Article 2.2 (Agent Tiers) ; (d) transférer ou sous-licencier le Progiciel ou la Documentation à un Affilié ou à un tiers hors des cas prévus à l’article 12.1 (Transferts, Cession) ; (e) utiliser le Progiciel en contradiction avec les dispositions et restrictions du modèle de licence du Progiciel ou d’autres exigences spécifiées dans le Guide Produits et/ou une cotation VMware ; (f) à l’exception de ce qui est autorisé par la loi applicable, modifier, traduire, améliorer, ou créer des œuvres dérivées sur le Progiciel, ou procéder à l’ingénierie inverse, décompiler, ou tenter de toute autre manière d’accéder au code source du Progiciel en dehors des cas prévus à l’article 3.2 (Décompilation) ; (g) supprimer toute identification du produit, notification de propriété, de copyright/droits d’auteur ou toute autre mention dans le Progiciel ; ou (h) contourner ou enfreindre toute restriction technologique du Progiciel ou spécifiée dans le présent EULA, telle que par le biais de Progiciels ou services.

3.2 Décompilation. Nonobstant ce qui précède, il est permis de décompiler le Progiciel dans la mesure où les lois du Territoire Vous donnent le droit exprès de le faire afin d’obtenir les informations nécessaires pour rendre le Progiciel interopérable avec d’autres Progiciels ; à condition, cependant, que Vous demandiez au préalable ces informations à VMware, et que Vous fournissiez toutes les informations raisonnablement demandées pour permettre à VMware d’évaluer Votre demande, alors VMware pourra, à sa seule discrétion, Vous fournir ces informations d’interopérabilité, et imposer des conditions raisonnables, incluant des frais raisonnables, en ce qui concerne cette utilisation du Progiciel, ou proposer des alternatives pour garantir que les droits de propriété de VMware sur le Logiciel soient protégés et ainsi réduire toute conséquence défavorable sur les droits de propriété de VMware.

3.4 Propriété. Le Progiciel et la Documentation, et toutes copies et parties de ceux-ci, ainsi que toutes les améliorations, enrichissements, modifications et œuvres dérivées de ceux-ci, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle y afférents, sont et resteront la propriété unique et exclusive de VMware et de ses concédants de licence. Vos droits relatifs à l’utilisation du Progiciel et de la documentation seront limités à ceux expressément attribués dans le présent EULA et toute Commande applicable. Il n’existe pas d’autres droits implicites relativement au Progiciel ou à tous autres droits de propriété intellectuelle y afférents. Vous n’êtes pas autorisé à utiliser (et veillerez à ce que personne n’utilise) le Progiciel, la Documentation ou toute partie de ceux-ci autrement que selon les dispositions expressément prévues par le présent EULA ou par la Commande correspondante. VMware se réserve tous droits qui ne sont pas expressément concédés au Client. VMware ne transfère aucun droit de propriété sur le Progiciel.

3.4 Systèmes d’Exploitation Hôtes. Certains Progiciels permettent à des Systèmes d’Exploitation Hôtes et des programmes d’application d’exécuter sur un système informatique. Vous reconnaissez que Vous êtes responsable d’acquérir et de respecter toutes les licences nécessaires pour exploiter tout progiciel tiers.

4. COMMANDES. Commande est soumise aux dispositions du présent EULA. Une Commande ne deviendra contraignante pour VMware qu'une fois acceptée par VMware. Les Commandes de Progiciel sont réputées avoir été acceptées à la livraison par VMware du Progiciel inclus dans ladite Commande. Les Commandes adressées à VMware n'ont pas besoin d'être signées pour être valables et exécutoires.

5. ENREGISTREMENTS ET AUDITS. Pendant la durée de concession de la Licence du Progiciel et pendant une durée de deux (2) ans après son expiration ou sa résiliation, Vous devrez conserver suffisamment d'enregistrements précis de Votre utilisation du Progiciel pour démontrer la conformité aux dispositions du présent EULA. Pendant cette période, VMware pourra vérifier Votre utilisation du Progiciel afin de vérifier Votre conformité aux dispositions du présent EULA. Cet audit sera soumis à un préavis raisonnable et ne pourra pas interférer de façon déraisonnable avec Vos activités. VMware ne pourra pas effectuer plus d'un (1) audit sur une période de douze (12) mois et ces audits devront se dérouler pendant les heures d'ouverture normale des bureaux. Vous devrez coopérer de manière raisonnable avec VMware et son auditeur externe et, sans préjudice des autres droits de VMware, résoudre toute non-conformité mise en évidence par l'audit en Vous acquittant des redevances supplémentaires. Vous devrez rembourser dans les plus brefs délais à VMware tous les coûts raisonnables de l'audit si (i) cet audit révèle un sous paiement supérieur à cinq pour cent (5 %) des redevances que Vous devez à VMware pour la période auditée, ou (ii) si l'audit révèle que Vous n'avez pas conservé d'enregistrements précis de Votre utilisation du Progiciel.

6. SERVICES DE SUPPORT ET DE SOUSCRIPTION. A l'exception de ce qui est expressément prévu dans le Guide Produits, VMware ne fournit pas de services de support ou de souscription pour le Progiciel au titre du présent EULA. Vous n'avez pas droit à des mises à jour, à des améliorations, versions ou extensions du Progiciel développées par VMware à moins que Vous n'achetiez pas séparément les services de support ou de souscription VMware. Ces services de support ou de souscription sont régis par les Conditions de Services de Support.

7. GARANTIES

7.1 Garantie de Progiciel, Durée et Recours. VMware Vous garantit que le Progiciel sera, pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la notification de mise à disposition du téléchargement électronique ou de sa livraison (la "**Période de Garantie**"), sensiblement conforme à la Documentation applicable, à condition que le Progiciel : (a) ait été correctement installé et utilisé à tout moment conformément à la Documentation applicable ; et (b) n'ait pas été modifié et n'ait pas fait l'objet d'un ajout de la part de qui que ce soit autre que VMware ou un représentant autorisé de VMware. En cas de non-respect de cette garantie, Votre recours exclusif et l'obligation unique de VMware sera de remplacer, à ses frais, ledit Progiciel, ou de corriger toute erreur reproductible sur ledit Progiciel que Vous avez signalé à VMware par écrit pendant la Période de Garantie. Si VMware estime qu'elle n'est pas en mesure de corriger l'erreur ou de remplacer le Progiciel, elle Vous remboursera le montant que Vous avez payé pour ledit Progiciel, auquel cas la Licence dudit Progiciel expirera.

7.2 Exclusion de Garantie du Progiciel. EN DEHORS DE LA GARANTIE CI-DESSUS, ET DANS LA MESURE AUTORISÉE PAR LE DROIT APPLICABLE, VMWARE ET SES FOURNISSEURS NE FOURNISSENT AUCUNE AUTRE GARANTIE EXPLICITE AU TITRE DU PRESENT EULA, ET DECLINENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE Y COMPRIS TOUTE ABSENCE DE CONTREFAÇON. VMWARE ET SES CONCÉDANTS NE GARANTISSENT PAS QUE LE PROGICIEL FONCTIONNERA SANS INTERRUPTION NI QU'IL SERA EXEMPT DE DÉFAUTS OU QU'IL RÉPONDRA (OU QU'IL EST DESTINÉ À RÉPONDRE) A VOS BESOINS COMMERCIAUX.

8. INDEMNISATION DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

8.1 Défense et Indemnisation. Sans préjudice du reste du présent Article 8 (Indemnisation de Propriété Intellectuelle), VMware Vous défendra contre les actions de tiers selon lesquelles le Progiciel serait une

contrefaçon d'un brevet, d'une marque commerciale, d'un copyright ou d'un droit d'auteur dudit tiers ou détourne un secret commercial (mais uniquement dans la mesure où le détournement ne résulte pas de Vos actions) conformément à la législation: (a) des Etats-Unis et du Canada ; (b) de l'Espace Economique Européen ; (c) de l'Australie ; (d) de la Nouvelle-Zélande ; (e) du Japon ; ou (f) la République populaire de Chine, dans la mesure où ces pays font partie du Territoire de la Licence (" Action en Contrefaçon "), et Vous indemnisera des frais et dommage en découlant prononcés de façon définitive à Votre encontre en faveur de ce tiers par un tribunal compétent ou convenus par une transaction. Les obligations précédemment mentionnées s'appliquent uniquement si Vous : (i) fournissez rapidement à VMware la notification de cette Action en Contrefaçon ; (ii) autorisez le contrôle exclusif de VMware sur la défense s'y rapportant, toute négociation de règlement associée, et toute action associée contestant la validité du brevet, de la marque commerciale, ou du copyright prétendument contrefaisant ; et (iii) coopérez raisonnablement en réponse aux demandes d'assistance de VMware. Vous ne pouvez pas régler ou procéder à des transactions concernant toute Action en Contrefaçon sans le consentement écrit préalable de VMware.

8.2 Recours. Si le Progiciel prétendument contrefaisant fait ou, d'après VMware, est susceptible de faire l'objet d'une Action en Contrefaçon, VMware, à sa seule discrétion et à ses frais, pourra entreprendre l'une des démarches suivantes : (a) Vous procurer les droits nécessaires pour que Vous puissiez utiliser de manière continue le Progiciel affecté ; (b) remplacer ou modifier le Progiciel affecté pour faire en sorte qu'il ne soit pas contrefait ; ou (c) résilier la Licence du Progiciel affecté et mettre fin à tous Services de Support y afférents et, à compter de la suppression ou destruction certifiée par Vous-même du Progiciel affecté, VMware Vous remboursera (i) les redevances que Vous aurez payées pour le Progiciel affecté, moins la dépréciation linéaire sur les trois (3) années de durée de vie utile suivant la date de livraison du Progiciel affecté ; et (ii) toutes redevances payées d'avance et attribuables aux Services de Support devant être fournis après la date d'arrêt de ces Services de Support. Rien dans le présent Article 8.2 (Recours) ne limitera l'obligation de VMware exposée à l'Article 8.1 (Défense et Indemnisation) de Vous défendre et de Vous exonérer, à condition que Vous remplaciez le Progiciel affecté prétendument contrefait dès que VMware mettra à Votre disposition un Progiciel alternatif et/ou que Vous cessiez d'utiliser le Progiciel prétendument contrefait à réception de la notification de VMware mettant fin à la Licence affectée.

8.3 Exclusions. Nonobstant ce qui précède, VMware n'aura aucune obligation au titre du présent Article 8 (Indemnisation de Propriété Intellectuelle) ni d'une autre manière à l'égard de toute action basée sur : (a) une combinaison du Progiciel et des produits non-VMware (autre que les produits non-VMware répertoriés dans la Commande et utilisés sous une forme non modifiée) ; (b) l'utilisation pour une fin ou d'une manière pour laquelle le Progiciel n'était pas conçu ; (c) l'utilisation d'une ancienne version du Progiciel lorsque l'utilisation d'une version VMware plus récente aurait évité la contrefaçon ; (d) toute modification apportée au Progiciel sans approbation écrite expresse de VMware ; (e) toute action relative à un Progiciel libre ou une technologie de code source ouvert ou tous autre produit dérivé ou autres adaptations de ceux-ci n'ayant pas été intégré par VMware dans la liste de Progiciels répertoriés dans la liste des prix commerciaux de VMware ; ou (f) tout Progiciel fourni à titre gratuit, ou à titre bêta ou d'évaluation. LE PRESENT ARTICLE 8 (INDEMNISATION DE PROPRIETE INTELLECTUELLE) DEFINIT VOTRE RECOURS UNIQUE ET EXCLUSIF ET L'ENTIERE RESPONSABILITE DE VMWARE POUR TOUTE RECLAMATION OU ACTION POUR CONTREFAÇON.

9. LIMITATION DE RESPONSABILITE

9.1. Limitation de Responsabilité. DANS LA PLUS LARGE MESURE AUTORISEE PAR LA LOI APPLICABLE, NI VMWARE NI SES CONCEDANTS DE LICENCE NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES INDIRECTS, DE TOUTE PERTE DE PROFIT, D'OPPORTUNITE, D'UTILISATION, DE CHIFFRE D'AFFAIRES, DE REPUTATION ,DE DONNEES, DE TOUTE INTERRUPTION COMMERCIALE, OU DE TOUT AUTRE DOMMAGE INDIRECT, QUE LA PERTE SOIT BASEE SUR UN FONDEMENT CONTRACTUEL, DELICTUEL, QUASI-DELICTUEL, NEGLIGENCE, DE RESPONSABILITE DE PRODUITS DEFECTUEUX, OU TOUTE AUTRE THEORIE OU BASE JURIDIQUE. LA RESPONSABILITE DE VMWARE ET CELLE DE SES CONCEDANTS AU TITRE DU PRESENT EULA NE SAURAIT DEPASSER LA SOMME LA PLUS IMPORTANTE DES MONTANTS SUIVANTS : LES REDEVANCES DE LICENCE QUE VOUS AUREZ PAYEES POUR LE

PROGICIEL IMPLIQUE DANS LA RECLAMATION, OU USD \$5.000 (CINQ MILLE DOLLARS AMERICAINS) OU SON EQUIVALENT EN EURO ET CE, QUE LA RECLAMATION SOIT BASEE SUR UN FONDEMENT CONTRACTUEL, DELICTUEL, QUASI-DELICTUEL, RESPONSABILITE SANS FAUTE OU AUTRE. LES LIMITATIONS QUI PRECEDENT S'APPLIQUERONT, QUE VMWARE OU SES CONCEDANTS AIENT ETE NOTIFIES OU NON DE LA POSSIBILITE QUE DE TELS DOMMAGES POURRAIENT EN RESULTER ET QUE TOUT RECOURS REUSSISSE OU ECHOUE.

9.2 Autres limitations. Les concédants de VMware déclinent toute responsabilité au titre du présent EULA et la responsabilité de VMware relativement à tout progiciel tiers intégré dans le Progiciel sera régie par les Articles 9.1 (Limitation de Responsabilité). Vous ne pouvez pas porter réclamation au titre du présent EULA plus de dix-huit (18) mois après la survenance de la cause de l'action.

10. RESILIATION

10.1 La période de validité du présent EULA commence à la notification de la mise à disposition pour téléchargement électronique ou livraison du Progiciel et se poursuit jusqu'à la résiliation du présent EULA conformément au présent Article 10.

10.2 Résiliation pour manquement. VMware peut résilier le présent EULA avec effet immédiat en Vous le notifiant par écrit si : (a) Vous ne payez pas tout ou partie des redevances dues au titre d'une Commande applicable dans un délai de dix (10) jours après avoir reçu notification écrite de la part de VMware que ledit paiement est dû; ou (b) Vous violez toute autre disposition du présent EULA et Vous n'y remédiez pas dans les trente (30) jours suivants la réception de la notification écrite de la part de VMware.

10.3 Résiliation suite à une procédure collective. Sous réserve des dispositions de la loi applicable, VMware peut résilier le présent EULA avec effet immédiat en Vous le notifiant par écrit si Vous : (a) cessez ou suspendez Votre activité commerciale ; (b) déposez le bilan ou reconnaissez par toute autre procédure Votre incapacité à payer Vos dettes à échéance, cédez Vos dettes au profit de Vos créancier, ou Vous êtes sous le contrôle d'un mandataire judiciaire, juge, juge commissaire ou toute autre autorité similaire ; ou (c) entrez en procédure collective de quelque forme que ce soit.

10.4 Effets de la résiliation. A la résiliation par VMware du présent EULA : (a) tous les droits concédés en Licence à tous les Progiciels qui Vous ont été concédés au titre du présent EULA prendront fin immédiatement et de plein droit ; et (b) Vous devez cesser toute utilisation de tout Progiciel, et retourner ou certifier que Vous avez détruit tout Progiciel et toutes les Clés de Licence (y compris toutes copies) à VMware, et retourner ou, si VMware Vous le demande, détruire, toute Information Confidentielle y afférente en Votre possession ou sous Votre contrôle, et Vous devez certifier par écrit à VMware que Vous Vous êtes pleinement acquitté de ces obligations. Toute disposition ayant, par sa nature ou son contexte, vocation à survivre à la résiliation ou à l'expiration du présent EULA survivra, notamment les Articles 1 (Définitions), 2.6 (Progiciels Libres), 3 (Restrictions ; Propriété), 5 (Enregistrements et Audit), 7.2 (Exclusion de Garantie du Progiciel), 9 (Limitation de Responsabilité), 10 (Résiliation), 11 (Informations Confidentielles) et 12 (Divers).

11. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

11.1 Définition. " Informations Confidentielles " désigne les informations ou les matériaux fournis par une partie (l' " Emetteur ") à l'autre partie (le " Destinataire ") qui sont sous forme matérielle et signalées par " confidentiel " ou une mention similaire, ou des informations dont une personne raisonnable sait ou devrait savoir qu'elles sont confidentielles. Les informations suivantes seront réputées confidentielles, qu'elles soient ou non marquées ou identifiées comme telles : (a) les Clés de Licence ; (b) les informations relatives à la politique tarifaire, les roadmaps de produits, ou plans marketing stratégiques de VMware ; (c) des matériaux non publics relatifs au Progiciel.

11.2 Protection. Le Destinataire peut utiliser les Informations Confidentielles de l'Emetteur : (a) pour exercer ses droits et exécuter ses obligations aux termes du présent EULA ; ou (b) dans le cadre des relations commerciales en cours entre les parties. Le Destinataire n'utilisera aucune Information Confidentielle de l'Emetteur pour une fin qui ne soit pas expressément autorisée par le présent EULA,

et divulguera les Informations Confidentielles de l'Émetteur uniquement aux employés ou contractants du Destinataire qui ont besoin de connaître ces Informations Confidentielles aux fins du présent EULA et qui sont soumis à une obligation de confidentialité au moins aussi restrictive que celle du Destinataire aux termes du présent EULA. Le Destinataire protégera les Informations Confidentielles contre tout usage, accès ou communication de la même manière et avec le même soin que ceux dont le Destinataire fait preuve lorsqu'il protège ses propres informations confidentielles ou exclusives de même nature.

11.3 Exceptions. Les obligations du Destinataire aux termes de l'Article 11.2 (Protection) concernant toutes les Informations Confidentielles de l'Émetteur prendront fin si le Destinataire peut démontrer par écrit que ces informations : (a) étaient déjà connues du Destinataire au moment de leur communication par l'Émetteur ; (b) ont été communiquées au Destinataire par un tiers habilité à le faire sans aucune restriction de confidentialité ; (c) font partie de, ou sont tombées dans le domaine public sans aucune faute du Destinataire ; ou (d) ont été développées de manière indépendante par le Destinataire sans qu'il ait utilisé ou eu accès aux Informations Confidentielles de l'Émetteur. De plus, le Destinataire sera autorisé à divulguer des Informations Confidentielles de l'Émetteur dans la mesure où cette divulgation est requise par la loi ou par une ordonnance d'un tribunal de l'ordre judiciaire ou administratif, à condition que le Destinataire en informe sans délai et par écrit l'Émetteur et coopère avec ce dernier, à la demande et aux frais de l'Émetteur, dans toute action judiciaire visant à contester ou à limiter l'étendue de cette divulgation.

11.4 Protection des Données. Vous reconnaissez que VMware peut traiter des informations de nature technique et associées sur Votre utilisation du Progiciel, qui pourraient inclure notamment l'adresse de protocole Internet, l'identification du matériel, le système d'exploitation, le Progiciel applicatif, les périphériques et les statistiques d'utilisation du Progiciel non personnellement identifiables afin de faciliter la fourniture des mises à jour, du support, de la facturation ou des services en ligne, et peut transférer à tout moment ces informations aux autres sociétés du groupe VMware au niveau mondial. Dans la mesure où ces informations constituent des données personnelles, VMware doit être le responsable de traitement de ces données personnelles. Dans la mesure où l'une des parties agit en tant que responsable de traitement, elle s'engage à remplir à tout moment ses obligations en vertu de la législation applicable concernant le traitement des données personnelles.

ARTICLE 12. DIVERS

12.1 Transferts, Cession. Hormis les cas où le transfert ne peut être juridiquement restreint ou lorsqu'il est permis en vertu des politiques de cession et de transfert de VMware (soumis en tous les cas au processus décrit sur <https://www.vmware.com/support/policies/licensingpolicies.html>), Vous ne pourrez pas céder le présent EULA, toute Commande, et tous droits ou obligations aux termes du présent EULA, ou toute exécution, sans le consentement écrit préalable de VMware, lequel ne saurait être refusé de façon déraisonnable. Toutes Vos tentatives de cession ou transfert seront nulles et non avenues. VMware pourra utiliser ses Affiliées ou tout autre sous-traitant suffisamment qualifié afin de Vous fournir des services, étant entendu que VMware demeurera responsable à Votre égard de l'exécution des services.

12.2 Notifications. Toute notification de la part de VMware Vous sera livrée par la poste, courriel ou fax.

12.3 Renonciation. Le manquement d'une partie à faire exécuter une disposition du présent EULA ne constituera pas une renonciation aux droits de ladite partie.

12.4 Divisibilité. En cas d'inapplicabilité d'une partie du présent EULA, la validité du reste dudit EULA n'en sera pas affectée.

12.5 Conformité aux Lois ; Contrôle à l'Exportation. Les parties se conformeront à la législation applicable aux activités couvertes par le présent EULA. Vous reconnaissez que le Progiciel est originaire des États-Unis, et que sa fourniture est régie par les réglementations de l'Administration des États-Unis pour l'Exportation ("U.S. Export Administration Regulations"), qui peut être soumise aux lois sur le contrôle des exportations du Territoire applicable, et que tout contournement qui serait contraire aux lois applicables en matière de contrôle à l'exportation est interdit. Vous déclarez que : (1) Vous n'êtes pas, et n'agissez pas pour le compte de : (a) toute personne citoyenne, ressortissante, ou résidente, ou qui est contrôlée par le gouvernement de tout pays vers lequel les États-Unis ont interdit des transactions d'exportation ; ou (b) toute personne ou entité figurant sur la liste des ressortissants expressément identifiées et des personnes soumises à des interdictions d'accès du Département du Trésor des États-Unis ("U.S. Treasury Department list of Specially Designated Nationals and Blocked Persons") ou sur la liste des personnes ou sociétés interdites du Département du Commerce des États-Unis ("U.S. Commerce Department Denied Persons List or Entity List") ; et (2) Vous ne permettez pas que le Progiciel soit utilisé à des fins interdites par la loi et notamment pour tout développement, conception, fabrication ou production de missiles ou d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques. Le Progiciel et la documentation y afférente sont considérées comme "des Progiciel commerciaux" ("commercial computer software") et "documentation de Progiciel" ("commercial computer software documentation"), respectivement, conformément aux dispositions de la DFARS Section 227.7202 et FAR Section 12.212 (b). Toute utilisation, modification, reproduction, communication, exécution, affichage ou divulgation du Progiciel et de la documentation par ou pour le compte du Gouvernement des États-Unis sera régie uniquement par les dispositions du présent EULA.

12.6 Interprétation. Les titres des Articles du présent EULA sont insérés à titre purement informatif pour des raisons de commodité et ne devraient pas être utilisés pour l'interprétation dudit EULA. Tel qu'utilisé dans le présent EULA, le mot "inclut" ou "notamment" signifie "inclus mais non limité à..."

12.7 Droit applicable. Le présent EULA est régi par le droit français (à l'exclusion de ses dispositions sur le conflit des lois). La Convention des Nations Unies sur la vente internationale de marchandises n'est pas applicable au Contrat. Les parties se soumettent par les présentes à la compétence exclusive des tribunaux français.

12.8 Traduction. Cette version en Français de l'EULA Vous est fournie uniquement pour convenance, et Votre utilisation du Logiciel est régie par la version en Anglais de l'EULA, disponible sur www.vmware.com/download/eula.

12.9 Droits des Tiers. Sauf mention expresse dans le présent EULA, ce dernier ne crée aucun droit pour toute personne qui n'y est pas partie, et toute personne qui n'est pas une partie au présent EULA ne peut opposer l'une quelconque de ses clauses ni bénéficier de toute exclusion ou limitation qu'il contient.

12.10 Ordre de Priorité. En cas de conflit ou d'incohérence entre les parties, le Guide Produits, le présent EULA et la Commande, l'ordre de priorité suivant s'appliquent, sauf autrement prévu dans une commande de licence entreprise : (a) le Guide Produits, (b) le présent EULA et (c) la Commande. En cas d'incohérence entre le présent EULA et une Commande, les dispositions du présent EULA prévaudront sur toutes dispositions contradictoires ou additionnelles contenues dans tout bon de commande, reconnaissance ou confirmation ou autre document que Vous avez émis.

12.11 Intégralité du contrat. Le présent EULA (y compris les Commandes acceptées et toutes modifications de l'EULA), et le Guide Produits constituent la totalité de l'accord entre les parties relativement à l'objet du présent EULA, et il annule et remplace toutes communications, déclarations, propositions, engagements, ententes ou accords, antérieurs ou contemporains, écrits ou verbaux entre les parties relatifs à l'objet du Contrat. Toute modification du présent EULA doit être établie sous forme écrite et signée par des représentants autorisés des deux parties.

12.12 Contact. Vous devez adresser toute notification légale ou autre correspondance à VMware, Inc., 3401 Hillview Avenue, Palo Alto, California, 94304, United States of America, Attention : Legal Department.